



COMMUNE DE
GARLAN

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 5 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par Monsieur Joseph IRRIEN, s'est réuni de manière extraordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN, Maire.

Présents : Joseph IRRIEN, Sophie LASCAULT, Christine TROADEC, Carine PUIL, Alexandre DISEZ, Lionel LE GALL, Martine LOUEDEC, Jean-Paul SALIOU, Alfred KERVEADOU, Thomas GOURVIL, Laëtitia CHOQUER

Absents, Excusés : Carine PUIL a donné procuration à Joseph IRRIEN, Mohamed MALOU

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Carine PUIL est désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024
2. Modification du tableau des emplois
3. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
4. Décision modificative
5. Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024

Pas de remarque, approuvé à l'unanimité.

2- Modification du tableau des emplois

Souhait de modifier l'emploi de secrétaire générale de mairie en ouvrant du grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe jusqu'au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, afin de mieux répondre aux besoins de la commune. Rajout de l'emploi de secrétaire comptable/RH à temps non complet supprimé par erreur du précédent tableau des emplois.



COMMUNE
GARLAN

Service	Emploi	Grade Minimum	Grade Maximum	Possibilité de pouvoir l'emploi par un non titulaire	Postes pourvus	Poste vacants	Durée temps de travail
Administratif	Secrétaire générale de mairie	Adjoint administratif 1 ^{er} grade	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe 3 ^{ème} grade	OUI	0	1	TC
	Secrétaire d'accueil polyvalente Mairie/Poste	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe C1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe C3	OUI	1	0	TC
	Secrétaire Comptable RH	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe C1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe C3	OUI	1	0	TNC
Techniques	Agent d'entretien de la voirie, des espaces verts et maintenance technique des bâtiments	Adjoint technique 2 ^{ème} classe C1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe C3	OUI	3	0	TC
	ATSEM	Adjoint technique 2 ^{ème} classe C1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe C3	OUI	2	0	TC
	Cantinière	Adjoint technique 2 ^{ème} classe C1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe C3	OUI	2	0	TC

Voté à l'unanimité des membres présents.

3- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Monsieur Joseph IRRIEN, Maire, propose d'instaurer une prime exceptionnelle pouvoir d'achat aux agents publics dont la rémunération brute du 01/07/2022 au 30/06/2023 est inférieure ou égale à 39 000€ (soit en moyenne 3 250€ par mois).

Cette prime est toutefois instaurée selon certaines conditions :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000€ au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en juin 2024, au plus tard le 30 juin 2024.



COMMUNE DE
GARLAN

Le montant cette prime exceptionnelle pouvoir d'achat est proratisée en fonction du temps de travail et de la durée d'emploi sur la période en référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Voici les montants proposés :

- 600€ brut pour un temps complet
- 480€ pour un temps non complet à 80%
- 300€ pour un temps non complet à 50%

Voté à l'unanimité des membres présents

4- Décision modificative n°1 – budget Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de transferts de crédits, sur le budget Commune de l'exercice 2024 :

Crédits supplémentaires						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	16	168758	10001	Autres dettes – autres groupements	-1 100 €
D	I	204	2046	10001	Attributions de compensation d'investissement	1 100 €

Voté à l'unanimité des membres présents

5- Questions diverses

- Dispositif argent de poche : M. Jean-Paul SALIOU souhaite relancer l'opération pour cet été pour une période de 15 jours de 9h à 12h.
- Aide au paiement de la facture d'eau – An Dour : Enveloppe de 20 000€ sera allouée sur le territoire de Morlaix Communauté. Les demandes sont à adresser aux CCAS. En 2023, seulement 3000€ auraient été distribués, peut-être par manque d'informations de la population.
- Le recensement de la population est fixé pour 2025.

Monsieur le Maire lève la séance à 18h53.

Laëtitia CHOQUER
Secrétaire de séance



Joseph IRIEN
Maire de GARLAN